

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2022.

Présents : MME VIDAL DA GAMA Marina,

MM MARCOU Christian, SIMON Philippe, POUGET Jean-Marc, BERGEAL Jean-Pierre.

Absents excusés : MME DEVEAUD Sandrine (procuration à M BERGEAL Jean-Pierre),

MM PIESSET Jean-Marc, PERRIER Antoine, COUDERT Loïc (procuration à M SIMON Philippe).

SECRETAIRE DE SEANCE : M MARCOU Christian.

Ouverture de séance par Madame DUMONT Martine, Maire à 19 heures 40.

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 mai 2022 : unanimité.**

- **DEMANDE DE REDEPLOIEMENT DE SUBVENTION ACCORDEE POUR L'ANNEE 2021 DANS LE CADRE DU CSC 2021-2023 A MONSIEUR LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT POUR DES TRAVAUX DE PEINTURE A L'ECOLE ET AVANT-TOITS DE LA MAIRIE.**

Concernant les travaux « Entrée de bourg – Salle Polyvalente », le Conseil Départemental a octroyé une subvention, dont la totalité du montant accordé ne sera pas sollicitée, l'Agence de l'Eau Adour Garonne ayant apporté une contribution financière non actée au moment de la contractualisation avec le Département ;

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander au Conseil Départemental de bien vouloir redéployer des fonds pour des travaux de peinture à l'école et les avant-toits de la Mairie.

TRAVAUX DE PEINTURE A L'ECOLE MONTANT HT	4 080,70 €
AVANT-TOITS MAIRIE MONTANT HT	2 813,00 €
MONTANT TOTAL DES OPERATIONS HT	6 893,70 €
Conseil Départemental/CSC 2021-2023 ANNEE 2021 (25%)	1 723,43 €
Reste à charge pour la commune (75%)	5 170,27 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Autorise Madame le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental le redéploiement des fonds accordés dans le cadre du CSC 2021-2023 pour l'année 2021 pour ces opérations.

- **SOLLICITATION DE L'ACCORD DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (CSC 2021-2023, ANNEE 2021) CONCERNANT LES TRAVAUX ENTREE DE BOURG-SALLE POLYVALENTE.**

Le Conseil Départemental a prévu d'accorder une aide de 21 500 € pour l'opération « Entrée de bourg – Salle polyvalente » en année 2021.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter l'accord de subvention au Conseil Départemental pour un montant de 9 375,97 €, opération financée comme suit :

MONTANT DES TRAVAUX HT	79 404,50 €
MONTANT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE HT	5 411,00 €
MONTANT TOTAL DE L'OPERATION HT	84 815,50 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL/ CSC 2021-2023 ANNEE 2021(25%)	9 375,97€
DETR Espaces publics hors AB 35% minoré	29 685,43 €
Agence de l'Eau Adour Garonne	28 791,00 €
TOTAL SUBVENTIONS	67 852,40 €
Reste à charge pour la commune 20%	16 963,11 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Autorise Madame le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental l'accord pour la subvention demandée.

- **SUSPENSION PROVISOIRE DE LA REGIE PECHE POUR LA SAISON 2022**

La vidange de l'étang communal s'est effectuée en octobre 2021.

Suite à la décision prise par les élus d'orienter l'activité pêche vers une pratique différente : création d'un réservoir de pêche à la mouche (année 2023), l'empoissonnement réalisé en février 2022 s'est fait à minima (pas de carpes).

D'où le mécontentement des pêcheurs qui se sont acquittés de leur droit de pêche pour des prises quasi inexistantes voire nulles en fin de journée.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de suspendre la régie pêche jusqu'à la fin de la saison 2022 et de rembourser aux personnes qui auraient acheté une carte à l'année, un montant de 50€ sur les 60€ réglés.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Accepte les deux propositions :

- Suspension de la régie pêche dès ce jour pour la saison 2022

- Remboursement de 50€ sur les cartes annuelles vendues en 2022.

TARIFS CANTINE ET GARDERIE ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'augmentation des prix des repas cantine pour l'année scolaire 2022/2023 comme suit :

- + 0,10 € par repas enfant portant celui-ci à 2,85 €.
- + 0,15 € par repas adulte portant celui-ci à 5,25 €.

D'autre part, elle suggère de maintenir les tarifs se rattachant à la garderie des enfants tels qu'en l'année 2020/2021, à savoir :

- Garderie du matin :
Gratuite
- Garderie du soir :

Gratuite jusqu'à 17h30

Puis 1€ de 17h30 à 19h00

Si 3 enfants d'une fratrie fréquentent le RPI à la même période, le tarif appliqué pour la prise en charge du 3ème élève sera divisé par 2 (0,50€).

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'ensemble des propositions ci-dessus :

- L'augmentation du prix des repas cantine
- Le maintien des tarifs garderie.

DIVERS

Deux clubs de football nous relancent pour l'éventuelle utilisation du stade :

Le club Estivaux-Saint Pardoux et le club de Saint Germain le Vergnes.

Une réunion sera organisée prochainement pour connaître les souhaits de chacun et d'étudier la faisabilité de leurs demandes.

La séance est levée à 20h45.